



Le réseau des Elus et des techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Journée Technique les 24 et 25 Novembre « Groupe de Travail FSE et séminaire Aides d'Etat »

EUROPLIE a le plaisir de vous convier à Charleville-Mézières 08 000 les **24 et 25 Novembre** pour 2 jours d'échanges autour d'un groupe de travail FSE et d'un séminaire sur les aides d'Etat.

Le 24 novembre est l'occasion de réunir à nouveau le groupe de travail «Retour d'expérience sur la mise en œuvre de la première année de programmation FSE » au cours d'une journée complète d'échanges animée par William Ameri coordinateur d'AGFE 95 (OI du 95).

Le 25 novembre sera dédié à un séminaire de travail sur les aides d'état animé par Pierre Barneron du cabinet ATEO. Cet atelier s'appuiera à la fois sur des apports théoriques et sur une pédagogie participative utilisant les expériences vécues par les participants à la journée comme études de cas.

Modalités pratiques

LIEU : Charleville-Mézières, 08 000

PUBLIC : Gestionnaires FSE et services associés (PLIE et département)

VALIDATION : Attestation de présence

DUREE : 2 jours

DATE : 24 et 25 Novembre

PRIX : 120€ pour les adhérents / 220€ pour les non adhérents

Centre de ressources, Immeuble Le Vexin II – 8 rue de la Traversière - 95000 CERGY

Tél. : 01.30.32.85.24 – Fax : 01 .30.32.36.25 – mail : contact@europlie.asso.fr

Siret 413 981 671 000 48 / NAF 9499Z / Numéro organisme de formation 11 95 05 685 95



Le réseau des Elus et des techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

24 novembre « groupe de travail FSE » « Contrôles de service fait, contrôle interne et simplification »

Nous arrivons au terme d'une troisième année de la programmation FSE 2014 – 2020 marquée principalement par la réalisation des premiers contrôles de service fait, mais aussi par la concrétisation des obligations de mise en œuvre du contrôle interne, et par l'anticipation des nouvelles simplifications annoncées par la DGEFP lors du Comité National de Suivi du FSE du 4 octobre 2016.

Afin de mieux appréhender ces événements, EUROPLIE réunie pour la deuxième fois le groupe de travail « FSE » créé à Marseille en mai dernier, ce groupe fonde sa démarche sur la mise en commun des savoirs et des pratiques sur les questions d'actualité des organismes intermédiaires :

1) Contrôle de service fait

Cette phase de la vie des dossiers de demande de subvention est souvent révélatrice des tensions contradictoires qui pèsent sur les organismes intermédiaires, entre la nécessaire diligence à apporter pour permettre un remboursement rapide des bénéficiaires d'une part et l'impératif de sécurisation des dépenses déclarées à la commission européenne d'autre part.

Le CSF permet de vérifier la validité des choix organisationnels et techniques opérés au démarrage du programme. En effet, indépendamment de la qualité et de l'expérience de l'équipe de gestion, la complexité du FSE fait mécaniquement émerger au moment du CSF les points de faiblesses de l'organisation interne de l'organisme intermédiaire. Elle met également en évidence le rôle éminent de l'environnement dans la bonne marche du système de gestion.

2) Le contrôle interne

L'actualité est marquée également par le déploiement de nos obligations de contrôle interne qu'il s'agit de bien appréhender car il s'agit d'une démarche structurée et normée en vue d'être auditée.

Centre de ressources, Immeuble Le Vexin II – 8 rue de la Traversière - 95000 CERGY

Tél. : 01.30.32.85.24 – Fax : 01 .30.32.36.25 – mail : contact@europlie.asso.fr

Siret 413 981 671 000 48 / NAF 9499Z / Numéro organisme de formation 11 95 05 685 95



Le réseau des Elus et des techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

3) Simplification

L'actualité enfin relève du chantier de simplification qui vient d'être annoncé par la Commission Européenne et la DGFEF lors du dernier Comité Nationale de Suivi du 4 octobre dernier dont EUROPLIE est désormais membre. La DGFEF a annoncé pour l'année 2017 des simplifications très importantes comme l'abandon des fiches de temps pour les salariés à temps partiel à quotité de temps fixe et prédéterminée, la fin de la justification de l'acquittement des salaires et l'intégration des dépenses de participants dans l'assiette des dépenses des opérations susceptibles de recourir au forfait à 40%.

Ces trois actualités seront traitées largement mais il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des points qui pourront être traités. Nous vous invitons à nous faire connaître en amont les sujets que vous souhaitez voir traiter afin de favoriser la qualité des échanges du 24 novembre.

Centre de ressources, Immeuble Le Vexin II – 8 rue de la Traversière - 95000 CERGY

Tél. : 01.30.32.85.24 – Fax : 01 .30.32.36.25 – mail : contact@europlie.asso.fr

Siret 413 981 671 000 48 / NAF 9499Z / Numéro organisme de formation 11 95 05 685 95



Le réseau des Elus et des techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

25 novembre : séminaire « Aides d'Etat »

Le 25 novembre est dédié à un séminaire de travail sur les aides d'état animé par **Pierre Barneron** du cabinet ATEO Conseil. Cet atelier s'appuiera à la fois sur des apports théoriques et sur une pédagogie participative utilisant les expériences vécues par les participants à la journée comme exemples d'applications.

MISE EN CONTEXTE

Dans un rapport publié le 4 octobre, la Cour des comptes européenne alerte sur le niveau élevé de non-respect des règles relatives aux aides d'Etat dans le domaine de la politique de cohésion. Pas moins de 20 % des projets relevant de la politique de cohésion seraient affectés, alors même que les Etats membres détectent fort peu d'infractions en ce domaine. Les auditeurs de la Cour demandent des changements dans la manière dont les projets sont approuvés et contrôlés.

Dans le cadre du travail de gestion, nous avons l'obligation de vérifier que cette réglementation est respectée par le porteur de projet en s'appuyant sur la notice « aide d'état, disponible dans le module rapport d'instruction de « Ma démarche FSE ».

Toutefois, les irrégularités observées par la cour des comptes laissent augurer une vague d'audit visant à vérifier le respect de cette réglementation. IL est donc impératif pour les gestionnaires de maîtriser au mieux cette réglementation.

Centre de ressources, Immeuble Le Vexin II – 8 rue de la Traversière - 95000 CERGY

Tél. : 01.30.32.85.24 – Fax : 01 .30.32.36.25 – mail : contact@europlie.asso.fr

Siret 413 981 671 000 48 / NAF 9499Z / Numéro organisme de formation 11 95 05 685 95